



FONDS D'INNOVATION 2020

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES DES COMITÉS D'EXPERTS

Travailler ensemble vers un leadership mondial
en recherche pour un Canada meilleur

À PROPOS DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu'aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu'ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité.

La FCI investit dans l'infrastructure dont les chercheurs ont besoin pour voir grand et innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir le meilleur talent au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de tous les Canadiens.



TABLE OF CONTENTS

Aperçu du Fonds d'innovation

- 4 Attentes relatives aux propositions de financement du Fonds d'innovation
- 4 Budget
- 4 Objectifs du Fonds d'innovation
- 6 Critères d'évaluation et normes
 - 8 Projets multiétablissements
 - 8 Équité, diversité et inclusion
- 9 Échelle d'évaluation
- 10 Principes de l'évaluation au mérite
 - 10 Intégrité
 - 10 Confidentialité
 - 10 Préjugés inconscients

Rôles et responsabilités des comités d'experts

- 11 Présidents
 - 11 Le président est chargé de diriger la réunion du comité d'experts. Il doit s'assurer que :
- 11 Membres
- 11 Personnel de la FCI
- 11 Observateurs
- 11 Rencontre avec les demandeurs

Logistique de la rencontre

- 12 Échéancier et lieu
- 12 Langues officielles

Comment procéder à l'évaluation

- 13 Avant la réunion
 - 13 Consultation du matériel d'évaluation
 - 13 Évaluation préliminaire
- 14 At the meeting
- 14 Discussions sur les propositions
 - 15 Rencontre avec les établissements demandeurs
- 15 Après la réunion
 - 15 Rédaction des rapports des comités d'experts
 - 15 Établissement de la demande de remboursement

APERÇU DU FONDS D'INNOVATION

Le succès de la communauté de chercheurs du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel de ses ressources humaines et exploiter ses infrastructures. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche – de la plus fondamentale à la plus appliquée au développement technologique.

Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux.

Attentes relatives aux propositions de financement du Fonds d'innovation

La FCI invite les établissements à proposer des projets d'infrastructure :

- conformes à leur plan stratégique de recherche.
- guidés par leurs politiques ou leur plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion et par l'[énoncé de la FCI](#) sur ces questions dans la sélection des projets présentés et la constitution des équipes. Nous considérons que la diversité des perspectives, des compétences et des expériences favorise l'innovation et contribue à l'excellence en recherche.

De plus, les projets d'infrastructure de recherche devraient :

- favoriser un leadership mondial en soutenant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial.
- accroître et optimiser la capacité des établissements et de la communauté de chercheurs à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- engendrer des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.

Objectifs du Fonds d'innovation

- 1 De favoriser un leadership mondial en soutenant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial.
- 2 D'accroître et d'optimiser la capacité des établissements et de la communauté de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- 3 D'engendrer des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.

Budget

La FCI investira jusqu'à 400 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche en finançant au plus 40 pour cent des coûts admissibles du projet d'infrastructure. Les établissements doivent obtenir les 60 pour cent du financement restant auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé ou à but non lucratif. L'investissement total de tous les acteurs dans les projets financés par ce concours dépassera donc un milliard de dollars. La FCI investira aussi jusqu'à 120 millions de dollars par l'entremise de son Fonds d'exploitation des infrastructures pour aider à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus. Ce montant supplémentaire représente 30 pour cent de la contribution de la FCI pour l'infrastructure de recherche.

PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DU FONDS D'INNOVATION

La FCI est dotée d'un processus d'évaluation au mérite rigoureux qui s'appuie sur des experts indépendants du Canada et du monde entier afin d'investir dans les meilleurs projets. Ce processus garantit une évaluation juste, concurrentielle, approfondie et transparente des propositions. Les évaluateurs qui consacrent temps et efforts au processus sont inestimables pour aider le conseil d'administration de la FCI à rendre ses décisions de financement.

Le processus d'évaluation au mérite du concours du Fonds d'innovation compte trois étapes (figure 1) :

1. Les comités d'experts évaluent un groupe de propositions semblables ou apparentées en fonction de leur conformité aux critères d'évaluation. Les membres identifient les forces et les faiblesses des propositions. Les comités d'experts se composent généralement d'un président et de deux à six membres, selon le nombre et la diversité des propositions à évaluer.

qui répondent le mieux aux trois objectifs du concours et formuleront des recommandations de financement. Chaque CEM pourra aussi sélectionner jusqu'à deux propositions de mérite exceptionnel.

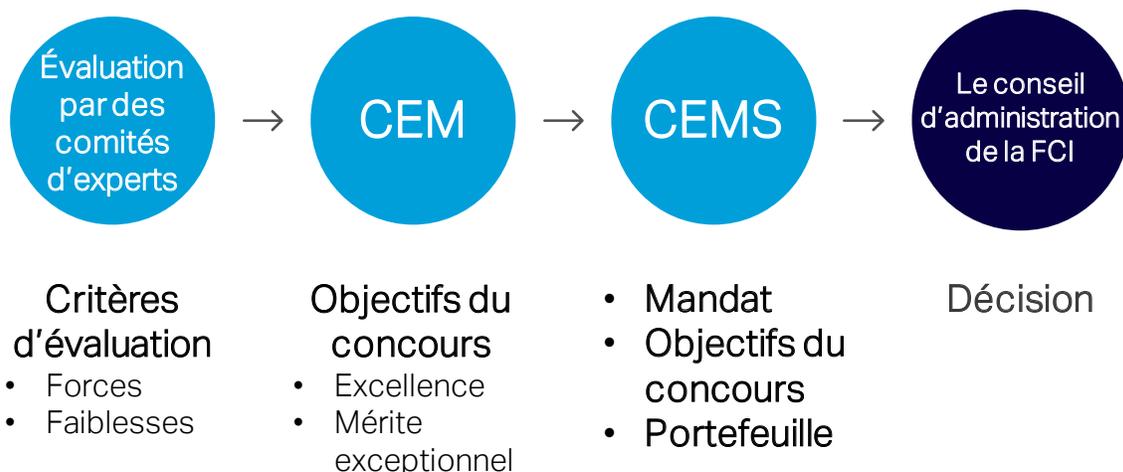
3. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS) examine toutes les propositions qui font l'objet d'une recommandation de financement de la part du CEM. Ce comité s'appuiera sur le sommaire des propositions et l'évaluation du comité d'évaluation multidisciplinaire pour recommander au conseil d'administration de la FCI les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de l'organisation, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions de financement définitives à sa réunion de novembre 2020. À la suite de cette réunion, les établissements demandeurs seront informés des décisions de financement et recevront les rapports des comités d'experts et des CEM, y compris le nom des membres ayant participé à ces comités.

Ces lignes directrices sont destinées aux évaluateurs qui participent à la première étape de ce processus – les comités d'experts. Des lignes directrices distinctes sont fournies aux évaluateurs qui participent aux autres étapes du processus.

2. Les comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) étudient un sous-ensemble de propositions – habituellement de 30 à 35 propositions – regroupées en fonction du montant demandé. Au moins un CEM sera chargé d'examiner exclusivement des propositions soumises par de petits établissements (dont la part de financement total des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent). Les CEM identifieront les propositions

Figure 1: Processus d'évaluation au mérite du Fonds d'innovation



Critères d'évaluation et normes

Les comités d'experts évalueront les propositions selon six critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du concours. Chaque critère d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme (tableau 1). Dans l'[invitation à soumettre des propositions](#), il était indiqué de décrire précisément dans quelle mesure les propositions répondent à chaque critère d'évaluation et de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs d'examiner les mérites de chaque projet.

Tableau 1 : Critères d'évaluation et normes

Critères d'évaluation	Normes associées aux critères d'évaluation	Directives aux établissements demandeurs
Recherche ou développement technologique	Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.	<p>Décrivez les activités de recherche ou de développement technologique qui seront rendues possibles par l'infrastructure demandée, y compris l'approche proposée, la faisabilité et les percées potentielles.</p> <p>Expliquez en quoi les activités proposées sont novatrices et concurrentielles sur la scène mondiale en les positionnant dans le contexte national et international. Fournissez des références, s'il y a lieu.</p>
Équipe	L'équipe diversifiée comprend l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.	<p>Décrivez l'expertise et l'expérience de l'équipe qui seront pertinentes pour mener à bien les activités proposées. Mentionnez les contributions scientifiques et techniques de l'équipe dans le domaine.</p> <p>Décrivez les contributions des partenaires pertinentes dans le cadre des activités proposées, le cas échéant.</p> <p><i>Nota : Les établissements demandeurs doivent aussi décrire les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dont ils ont tenu compte lors de la composition de l'équipe de recherche.</i></p> <p><i>La description de ce processus ne fait pas partie de l'évaluation du critère "Équipe". Veuillez vous reporter à la section Équité, diversité et inclusion de ces lignes directrices pour en savoir plus.</i></p>
Capacité de recherche	Les établissements et leurs partenaires disposent de la capacité de recherche nécessaire sur laquelle s'appuie la présente proposition.	Dans le contexte précis de la proposition actuelle, décrivez la capacité de recherche des établissements et de leurs partenaires qui servira de base aux activités proposées, y compris les principaux investissements antérieurs dans les ressources humaines (chercheurs et personnel hautement qualifié) et l'infrastructure.

Critères d'évaluation	Normes associées aux critères d'évaluation	Directives aux établissements demandeurs
<p>Infrastructure</p>	<p>L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.</p>	<p>Décrivez chaque article demandé et justifiez-en la pertinence dans la réalisation des activités proposées. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, au coût et à l'emplacement indiqués dans le tableau de la section Coût des articles individuels. Fournissez la ventilation des coûts et une description de chacun des groupes d'articles. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type.</p> <p>En considérant l'infrastructure disponible à votre établissement ainsi qu'aux établissements partenaires, veuillez expliquer comment l'infrastructure demandée représente le choix optimal afin de mener les activités de recherche proposées.</p> <p><i>Nota : Dans le cas de propositions qui comportent des coûts de construction ou de rénovation, fournissez la ventilation des coûts, l'échéancier et les plans d'étage dans un document supplémentaire joint au module Renseignements financiers.</i></p>
<p>Pérennité</p>	<p>L'infrastructure sera utilisée, exploitée et maintenue de façon optimale durant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets</p>	<p>Présentez un plan de gestion décrivant comment l'infrastructure sera utilisée (p. ex. accès des utilisateurs et degré d'utilisation), exploitée et maintenue de manière optimale durant sa durée de vie utile.</p> <p>Indiquez les coûts d'exploitation et de maintenance et les sources de revenus prévus pour la durée de vie utile de l'infrastructure. Faites référence aux tableaux de la section Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance.</p> <p>S'il s'agit d'un projet complexe et de grande envergure, décrivez le modèle de gouvernance proposé pour l'infrastructure demandée, notamment la composition de ses instances décisionnelles.</p> <p><i>Nota : Vous devez justifier toute contribution additionnelle demandée pour couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance d'un projet multiétablissement.</i></p>

Critères d'évaluation	Normes associées aux critères d'évaluation	Directives aux établissements demandeurs
Retombées	L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles d'entraîner des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.	<p>Décrivez les mesures prévues pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique.</p> <p>Décrivez l'expérience de l'équipe en matière de mobilisation des connaissances ou de transfert technologique.</p> <p>Décrivez les retombées potentielles pour le Canada, y compris les compétences que le personnel hautement qualifié acquerra grâce à l'infrastructure demandée.</p>

Projets multiétablissements

Dans le cas des projets multiétablissements comptant au moins trois établissements partenaires admissibles au financement de la FCI qui mettent leurs ressources en commun ou hébergent une partie de l'infrastructure, les établissements demandeurs peuvent demander une contribution additionnelle d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI pour couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. Le comité d'experts examinera ces demandes et déterminera si elles sont approuvées et justifiées.

Équité, diversité et inclusion

Sous le critère "Équipe", les établissements demandeurs doivent indiquer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dont ils ont tenu compte lors de la composition de leurs équipes comme suit :

Décrivez les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dont vous avez tenu compte lors de la composition de l'équipe (y compris les chefs d'équipe, les membres d'équipe et les autres utilisateurs) en vue d'inclure des personnes qui possèdent l'expertise nécessaire, qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière et qui appartiennent à des groupes sous-représentés pour les activités proposées, selon le cas.

La FCI a demandé de tels renseignements parce qu'elle s'attend à ce que les établissements, au moment de la constitution des équipes de recherche, soient guidés par leurs politiques ou leur plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que l'énoncé de la FCI sur ces questions. Il s'agit du premier concours de la FCI où on doit répondre à une question sur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Vos commentaires aideront la FCI à cibler les pratiques exemplaires qui permettent de constituer des équipes de recherche plus diversifiées et inclusives et à élaborer des critères d'évaluation pour les prochains concours. La FCI sollicite aussi votre avis sur les moyens que peuvent prendre les chercheurs pour surmonter les obstacles à l'adoption de principes sur l'équité, la diversité et l'inclusion. **Par contre, la description du processus suivi par l'établissement ne doit pas être pris en considération dans l'évaluation du critère "Équipe".**

La FCI reconnaît que chaque membre d'équipe contribue à la diversité de l'équipe de multiples façons. Par exemple en faisant partie des quatre groupes désignés sous-représentés identifiés par le gouvernement

canadien, à savoir les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les personnes de minorités visibles. Au-delà de ces quatre groupes, la FCI considère que les attributs suivants contribuent aussi à la diversité de l'équipe : l'expertise disciplinaire, le stade de carrière ainsi que la taille, le type et l'emplacement de l'établissement d'attache des membres de l'équipe.

Les membres des comités d'experts sont priés de traiter des aspects suivants du processus sur l'équité, la diversité et l'inclusion décrit dans les propositions :

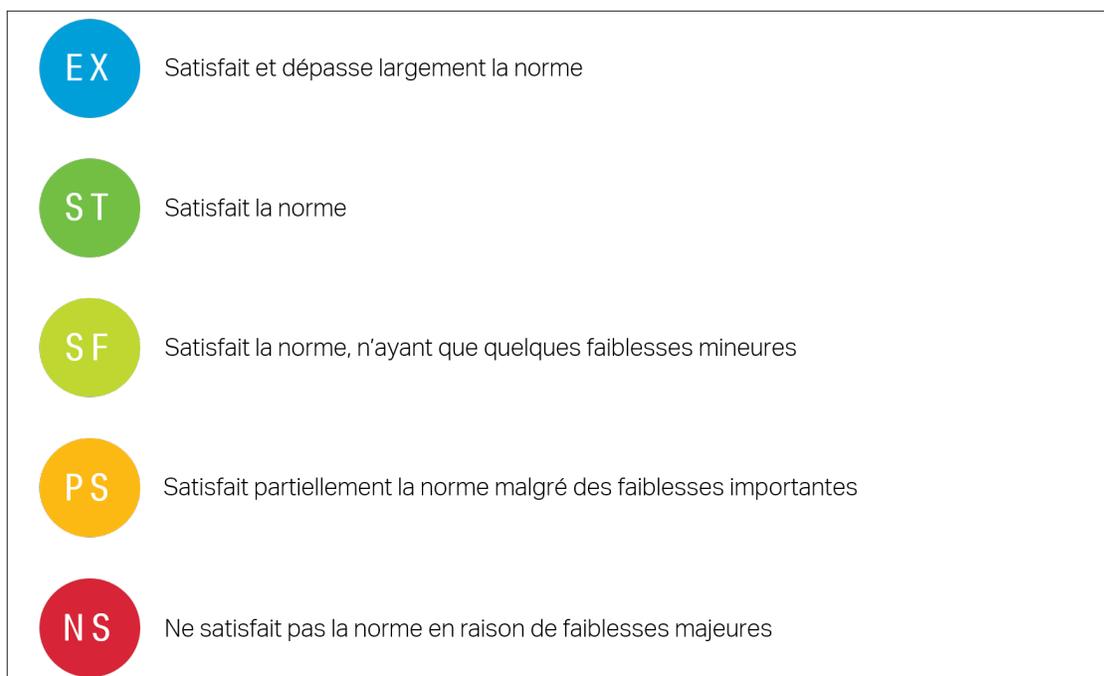
- Des politiques ou stratégies liées l'équité, la diversité et l'inclusion (p. ex. un plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'échelle de l'établissement, l'accès à une formation ou à des conseillers en la matière) sont-elles en place? Dans l'affirmative, le demandeur a-t-il déployé des efforts tangibles pour rencontrer les objectifs de la politique?
- Les demandeurs ont-ils signalé certains obstacles qui ont nui à la constitution d'une équipe diversifiée pour le projet proposé? Dans l'affirmative, le comité peut-il formuler des recommandations pour surmonter ces obstacles?

Pour chaque proposition, la FCI partagera avec les demandeurs un sommaire des commentaires du comité concernant le processus suivi quant à la diversité, l'inclusion et la diversité.

Échelle d'évaluation

La FCI a mis en place une échelle d'évaluation à cinq niveaux auxquels correspondent des énoncés qui indiquent dans quelle mesure une proposition satisfait un critère d'évaluation (figure 2). Lorsque nécessaire, n'hésitez pas à utiliser l'éventail complet de cotes pour évaluer les propositions. Vous devez également justifier ces cotes en indiquant les forces et les faiblesses des propositions en fonction des critères d'évaluation.

Figure 2: Échelle d'évaluation de la FCI à l'intention des comités d'experts



Principes de l'évaluation au mérite

Notre processus d'évaluation au mérite s'appuie sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités d'experts doivent donc se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Intégrité

La FCI s'attend à ce que les évaluateurs observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que vos intérêts personnels ne doivent jamais influencer ou sembler influencer vos recommandations. Vous êtes nommé à titre individuel et non comme défenseur ou représentant de votre discipline ou d'une organisation. Vous devez divulguer à la FCI tout conflit d'intérêts en vertu de son [Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). La FCI déterminera ensuite si le conflit d'intérêts est gérable ou s'il convient de vous retirer de l'évaluation.

Confidentialité

Le processus d'évaluation de la FCI est confidentiel afin de protéger les idées novatrices des demandeurs. En acceptant d'être évaluateur pour la FCI, vous vous engagez à respecter son Accord de confidentialité. Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent pas faire l'objet de discussion avec quiconque. Si vous ne pensez pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un collègue, vous êtes invité à décliner l'invitation.

Éviter les préjugés inconscients

L'évaluation au mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que sur l'âge, la langue, la personnalité ou le sexe du candidat. La FCI vous encourage fortement à consulter le [module de formation](#) en ligne pour prévenir tout préjugé dans l'évaluation au mérite. Ce bref module a été mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés inconscients et comment ceux-ci influencent l'évaluation au mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS D'EXPERTS

Présidents

Le président est chargé de diriger la réunion du comité d'experts. Il doit s'assurer que :

- la réunion se déroule efficacement.
- les avis de tous les membres sont prises en considération.
- toutes les propositions sont évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document.
- les membres parviennent à un consensus quant à la cote à attribuer pour chaque critère d'évaluation.
- les discussions du comité sont suffisamment détaillées et les cotes suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger l'ébauche du rapport du comité.
- les rapports des comités reflètent fidèlement les discussions tenues à la réunion.

Membres

La FCI choisit des évaluateurs qui ont une expertise pointue dans les divers aspects des propositions que leur comité aura à évaluer. Selon le nombre de propositions, celles-ci feront l'objet d'une évaluation par tous les membres du comité ou par un sous-ensemble d'entre eux. À l'occasion, un évaluateur pourrait avoir à examiner un seul aspect d'une proposition, par exemple une approche méthodologique particulière ou un objectif de recherche d'un projet multidisciplinaire ou interdisciplinaire. Les membres devront soumettre leurs évaluations préliminaires de ces propositions à la FCI avant la réunion du comité.

Les membres doivent lire l'ensemble des propositions afin de prendre pleinement part aux échanges lors de la réunion. Après avoir discuté de chacune des propositions, les membres devront parvenir à un consensus sur la note à attribuer à chaque critère d'évaluation.

Personnel de la FCI

Au moins un membre du personnel de la FCI assistera à la réunion pour épauler le président, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédigera les rapports des comités pour chaque proposition, puis soumettra ceux-ci à l'approbation du président du comité pour s'assurer qu'ils reflètent fidèlement les discussions du comité.

Observateurs

Il arrive que d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, la FCI pourrait inviter des représentants des provinces ou des territoires concernés à se joindre, à titre d'observateurs, aux réunions des comités d'experts.

Rencontre avec les demandeurs

Dans le cas de projets jugés particulièrement complexes et d'envergure, la FCI pourrait convier les demandeurs à une rencontre en personne avec les membres du comité d'experts. Le nombre de participants se limite alors à cinq personnes pour chaque projet. En règle générale, ce groupe comprend les chefs d'équipe, des membres de l'équipe et des cadres supérieurs des établissements participants. Ces projets représentent habituellement un investissement important de la part de la FCI. Toutefois, l'aspect financier n'est pas le seul facteur déterminant pour tenir une rencontre en personne. Dans tous les cas, la FCI avisera les membres du comité d'experts avant la réunion de la présence de représentants des établissements demandeurs.

LOGISTIQUE DE LA RENCONTRE

Échéancier et lieu

Les réunions des comités d'experts se dérouleront de la fin février à juin 2020. Le tableau 3 résume les activités principales et l'échéancier du Concours 2020 du Fonds d'innovation.

Les comités d'experts qui révisent jusqu'à deux propositions se réuniront généralement par téléconférence. Toutefois, si au moins une proposition est complexe ou demande un financement important, le comité se réunira en personne.

Les comités d'experts qui évaluent trois propositions ou plus se réuniront en personne pendant une ou deux journées, selon le nombre de propositions. Les réunions en personne se tiennent généralement à Toronto, en Ontario, à proximité de l'aéroport international Pearson. La FCI communiquera les détails de la réunion au comité peu de temps après en avoir confirmé la date.

Tableau 2: Sommaire des activités principales et échéancier des comités d'experts

Échéancier	Activités
Avant la réunion	<p>Les évaluateurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF).consulter les documents d'évaluation disponibles dans le tableau de bord de l'évaluateur.suivre la formation recommandée sur les préjugés inconscients .évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation.présenter à la FCI une évaluation préliminaire au moins trois jours avant la réunion.
À la réunion	<ul style="list-style-type: none">Le président guide le comité dans l'évaluation de chaque proposition à tour de rôle.Les membres du comité parviennent à un consensus sur la cote à attribuer à chaque critère d'évaluation.Le comité cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition en lien avec chacun des critères d'évaluation. Ces renseignements serviront à la rédaction du rapport du comité d'experts.
Après la réunion	<ul style="list-style-type: none">Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du rapport du comité d'experts pour chaque proposition.Le président passe en revue et approuve les rapports.

Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez communiquer immédiatement avec la FCI afin que celle-ci soit attribuée à un autre évaluateur. Les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

COMMENT PROCÉDER À L'ÉVALUATION

1 Avant la réunion

Consultation du matériel d'évaluation

OUVREZ UNE SESSION DANS LE SYSTÈME DE GESTION DES CONTRIBUTIONS DE LA FCI

Une fois que vous aurez accepté le rôle d'évaluateur et peu après l'échéance de soumission des propositions, vous recevrez un courriel d'activation de votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#). Si vous avez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible dans le SGCF. Pour obtenir tout renseignement supplémentaire sur l'accès au système et la navigation dans le SGCF, veuillez consulter le [guide des évaluateurs](#) sur le site Web de la FCI. .

ACCÉDEZ AU TABLEAU DE BORD DE L'ÉVALUATEUR

Le SGCF est divisé en tableaux de bord destinés à différents types d'utilisateurs. Accédez au tableau de bord de l'évaluateur pour consulter le matériel d'évaluation et procéder à l'évaluation préliminaire. Si vous avez déjà évalué des propositions pour la FCI, une liste des évaluations qui vous ont été assignées ou des comités d'évaluation dont vous avez fait partie apparaîtra.

ACCÉDEZ AU MATÉRIEL D'ÉVALUATION

Pour consulter les documents d'évaluation pour ce comité d'experts, cliquez sur le comité associé au Fonds d'innovation 2020. Cela vous redirigera à la page Évaluation et documentation où vous trouverez :

- Des documents de référence : un guide de référence rapide sur les critères d'évaluation et les normes, le formulaire de demande de remboursement et autres.
- Des renseignements sur la réunion : le lieu, la date et l'heure de la rencontre.
- Les propositions (onglet Documents relatifs aux projets).
- La liste des propositions qui vous sont assignées et un outil d'évaluation préliminaire (figure 3).

La proposition doit être la seule source d'information sur laquelle le comité fonde son évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition de quelle manière le projet satisfait chaque critère d'évaluation et justifie la demande d'infrastructure.

Évaluation préliminaire

Vous devez lire l'ensemble des propositions que votre comité évaluera. Les membres des comités qui évaluent un grand nombre de propositions pourront se voir assigner un sous-ensemble de propositions à examiner. Celles-ci seront indiquées sous l'onglet Votre évaluation de la page intitulée Évaluation et documentation. Vous devez soumettre une évaluation préliminaire dans le SGCF uniquement pour les propositions qui vous ont été assignées.

Vous devrez mesurer le degré de conformité de chaque proposition à la norme associée à chacun des [critères](#) en utilisant [l'échelle d'évaluation](#) de la FCI. Vous devrez aussi justifier chaque notes en relevant les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction du critère d'évaluation. Dans le SGCF, donnez une cote à chacun des critères d'évaluation à partir du menu déroulant et indiquez les forces et les faiblesses dans la zone de commentaires appropriée (figure 3). Si vous avez relevé des faiblesses dans la proposition, vous devez en tenir compte dans l'attribution de la cote.

Une évaluation de la pertinence du budget et du coûts des articles doit également faire partie de l'évaluation préliminaire sous le critère « Infrastructure » du rapport. Cette évaluation du budget devrait également servir à cibler les articles qui ne sont pas adéquatement justifiés compte tenu des activités de recherche planifiées.

Figure 3: How to enter your preliminary assessment in CAMS

Mon profil et mes préférences | Aide | English | Fermer la session

INNOVATION.CA
FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION | CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION

Initiation au SGCF →

Tableau de bord du chercheur | **Tableau de bord de l'évaluateur** > Évaluation et documentation

Curriculum vitae
Proposition
Tableau de bord de l'évaluateur

Formulaire d'évaluation

Sélectionnez votre appréciation de chacun des critères.

Numéro de projet: 12345
Responsable du projet: Doe, John
Établissement demandeur: Université d'Ottawa
État de la soumission: Pas débutée

Retourner à « Évaluation et documentation »

Sauvegarder | Soumettre

Critère	Appréciation	Commentaires
Activités de recherche ou de développement technologique	Sélectionnez...	Visualiser/Modifier
Équipe	Sélectionnez...	Visualiser/Modifier
Capacité de recherche	Sélectionnez...	Visualiser/Modifier
Infrastructure	Sélectionnez...	Visualiser/Modifier
Pérennité	Sélectionnez...	Visualiser/Modifier
Retombées	Sélectionnez...	Visualiser/Modifier

Veuillez soumettre vos évaluations préliminaires au moins trois jours avant la réunion du comité. Celles-ci ne seront pas communiquées aux demandeurs, mais serviront uniquement à orienter les échanges pendant la réunion et à alimenter les rapports des comités d'experts.

2 At the meeting

Discussions sur les propositions

Le comité discute de chaque proposition pendant environ 45 minutes. Si des évaluateurs ont été assignés, ceux-ci feront connaître leur évaluation préliminaire en premier. Le président invitera les membres à présenter leur évaluation. Vous devez être prêt à donner un bref survol de chaque proposition qui vous a été assignée et à relever les forces et les faiblesses de celle-ci en fonction des critères d'évaluation.

Atteinte d'un consensus

La discussion générale qui suivra la présentation des évaluations portera plus particulièrement sur les critères pour lesquels on observe des écarts importants entre les diverses évaluations préliminaires des membres assignés. Ultiment, les membres devront parvenir

Les comités d'experts n'ont pas à formuler de recommandations de financement.

à un consensus sur la cote à attribuer par critère selon le degré de conformité de la proposition à chaque norme. Ils devront également fournir des commentaires sur ce qui constitue les forces et les faiblesses de la proposition pour chaque critère d'évaluation. Ces commentaires doivent adéquatement justifier l'évaluation consensuelle des membres.

Rencontre avec les établissements demandeurs

Avant chaque rencontre en personne avec les établissements demandeurs, les membres du comité d'experts auront discuté de leur évaluation préliminaire de la proposition, déterminé les principaux enjeux à clarifier et préparer des questions à poser aux demandeurs. Après la rencontre, le comité reprendra ses discussions à huis clos pour parvenir à un consensus sur les cotes à attribuer et les forces et les faiblesses du projet en fonction des critères d'évaluation.

3 Après la réunion

Rédaction des rapports des comités d'experts

Les membres des comités d'experts n'ont pas à produire les rapports du comité. Le personnel de la FCI rédigera un rapport de trois à cinq pages sur chaque proposition évaluée par le comité d'experts. Ce rapport résumera les cotes attribuées et les commentaires formulés par le comité.

Le rapport indiquera le nom de chacun des membres du comité, mais aucun commentaire ne sera attribué à un membre en particulier. Le président passera en revue les rapports pour s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement les échanges du comité.

Établissement de la demande de remboursement

Les membres des comités qui se réunissent en personne peuvent obtenir un formulaire de demande de remboursement à partir du tableau de bord de l'évaluateur du SGCF. Vous devez saisir votre adresse de courriel dans ce formulaire, puis envoyer celui-ci dûment rempli accompagné des reçus au format numérique à claim.reclamation@innovation.ca dans le mois suivant la rencontre. Une fois que le personnel du service des finances de la FCI aura reçu la demande de remboursement approuvée, on vous transmettra le formulaire de paiement électronique à remplir. Ce processus en deux étapes permet d'assurer la protection des renseignements bancaires. Les frais seront remboursés dans la devise de votre pays de résidence.

Merci

La FCI tient à vous adresser ses
sincères remerciements pour votre temps et
votre précieuse contribution au
Fonds d'innovation 2020!

